

# TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES

## RÈGLEMENT 2016

### 1. DÉFINITION

- 1.1. La Commission Régionale VTT du Comité Régional Cycliste d'Auvergne met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes qui se déroulera sur **7 épreuves (5 TRJV et 2 Coupes d'Auvergne XC)** à l'issue desquelles est établi un classement général final (avec 1 Joker).
- 1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement. En cas de manquement à ce dernier c'est la réglementation fédérale qui prime.

### 2. CALENDRIER

- Dimanche 1<sup>er</sup> Mai : TRJV Cusset : XCE + Trial**
- Samedi 7 Mai : TRJV VC du Velay : XC + Orientation**
- Dimanche 22 Mai : TRJV Laprugne : XC + DH**
- Dimanche 29 Mai : TRJV Montluçon : XCE + Trial**
- Samedi 4 Juin : TRJV Super Besse : XC + DH**
- Dimanche 12 Juin : Coupe d'Auvergne XC VC Besse**
- Dimanche 19 Juin : Coupe d'Auvergne XC VC du Velay (à confirmer si TRJV Chalmazel)**

### 3. PARTICIPATION

- 3.2. Les épreuves du Trophée sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices titulaires d'une licence FFC, UFOLEP etc., de l'année en cours, et au non licenciés de la Catégorie Pré licenciés à Cadets (Fille et garçon). Cette compétition est ouverte aussi aux autres comités Régionaux. Ces compétiteurs seront dans le classement de la journée mais ils ne rentreront pas en compte dans le classement du TRJV Auvergne.
- 3.3. Pour tous les coureurs d'une fédération autre que la FFC ainsi que pour les non licenciés, si ceux-ci ne peuvent présenter une attestation d'assurance justifiant leur couverture pour une épreuve sportive alors ces coureurs devront souscrire obligatoirement une licence à la journée FFC d'un montant de 8 euros. S'ajoutera à ce montant le coût d'engagement de l'épreuve du jour.**
- 3.4. Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve est obligatoire.

## 4. CATÉGORIES

4.1. Les catégories participantes sont :

- Pré licenciés G et F : né (es) après 2010 incluse : 4, 5 et 6 ans
- Poussins G et F né (es) en 2008 – 2009 : 7 et 8 ans
- Pupilles G et F né (es) en 2006 - 2007: 9 à 10 ans
- Benjamins G et F né (es) en 2004 – 2005 : 11 à 12 ans
- Minimes G et F né (es) en 2002 – 2003 : 13 à 14 ans
- Cadets et Cadettes né (es) en 2000 -2001 : 15 à 16 ans

4.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

## 5. ENGAGEMENTS

5.1. Le maximum des engagements devront être faits auprès du club organisateur avant le vendredi de la course. Le coût de l'inscription est de **3 euros**.

## 6. MARQUES DE COURSE

6.1. Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.

6.2. Chaque catégorie sera identifiable durant les épreuves par une plaque de guidon de couleur différente ou de numérotation différente.

6.3. Les plaques de guidon seront fournies par l'organisateur. Le numéro servira pour l'ensemble des épreuves du TRJV du jour.

6.4. La plaque de cadre devra être placée devant les gaines, verticalement (la position en arc de cercle est à proscrire) de façon à permettre une lisibilité parfaite du numéro. En cas d'intempéries, le coureur doit prendre ses dispositions pour que sa plaque de cadre reste lisible (nettoyage rapide de la plaque en passant la main dessus), notamment lors de l'épreuve de cross-country.

## 7. ORGANISATION D'UNE JOURNEE TYPE DE TRJV

**9h00 à 10h00** : Inscription et Retrait des Dossards

**10h30** : Départ de la Course Cross-Country

**12h00** : Pause

**13h00** : Descente, Trial ou Orientation

**15h00** : Descente, Trial ou Orientation

**16h30** : Récompenses

7.1. Le Club organisateur devra s'assurer d'un ravitaillement à l'arrivée, d'un point de lavage pour les VTT et des toilettes.

7.2. Chaque organisateur devra mettre en place des secours en nombre suffisant pour couvrir l'organisation.

7.3. Le port du casque est obligatoire à partir du moment où le pilote évolue sur son vélo (échauffement ou compétition). Pénalité : 15 points.

## 8. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

### "Type de Vélo autorisé"

Le TRJV, par définition est fait pour développer la maîtrise technique des jeunes sur différentes disciplines, **tout en gardant un vélo unique (pastille de couleur)**. **Le type de vélo le plus conseillé est un VTT semi-rigide typé XCcountry**. Les vélos autorisés sont les VTT semi rigide ou tout suspendu (roue de taille 20'' 24'' 26'' 27,5'' ou 29''), par contre sont interdits les vélos VTT Trial, VTT Enduro Descente, VTT avec débattement supérieur ou égal à 130 mm et tout autre vélo n'étant pas de type VTT.

8.1. Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT (pastille de couleur) pour l'ensemble des épreuves du TRJV.

8.2. Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves.

8.3. Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

8.4. Un contrôle technique pourra être mis en place par le club organisateur.

8.5. Les vélos admis dans les épreuves du TRJV seront laissés au libre choix du coureur.

8.6. Les compétiteurs (et leurs encadrants) sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.7. Les compétiteurs (et leurs encadrants) sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

8.8. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

8.9. Tout changement de vélo est interdit au cours des épreuves de la journée.

8.10. Pendant les épreuves les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

## 9. ÉPREUVE D'ORIENTATION

- 9.1. Les prés licenciés et les poussins auront un parcours peu accidenté de 4 km maximum. Ils auront 4 à 5 balises à trouver et seront aidés par les signaleurs postés auprès des balises. Ils pourront être accompagnés par un encadrant.
- 9.2. Les pupilles auront un parcours de 5 à 7 balises sur une distance optimale de 7 km.
- 9.3. Les benjamins auront 7 à 9 balises à trouver, sur une distance optimale de 10 km.
- 9.4. Les minimes auront de 9 à 12 balises à trouver sur une distance optimale de 12 km.
- 9.5. Les cadets auront de 9 à 12 balises à trouver sur une distance optimale de 12 km.
- 9.6. Pour les minimes, les benjamins et les cadets le numéro de la balise fait son nombre de points en fonction de son éloignement et de la difficulté à la trouver. Une balise ne doit en aucun cas être un élément permanent d'un site aménagé.
- 9.7. Le temps limite de course est : Adapté pour les petites catégories, fixé à 60 minutes maximum à partir de la catégorie Benjamin.
- 9.8. Pour les prés licenciés et les poussins, il n'y a pas de pénalité.
- 9.9. Pour les pupilles, au-delà du temps imparti, l'organisateur décomptera une balise valide par tranche de 10 minutes entamées.
- 9.10. En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti, les benjamins, minimes et cadets seront pénalisés en points, par tranche de 2 minutes de retard.
- 9.11. La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles.
- 9.12. Est déclaré vainqueur, le poussin et le pupille qui a trouvé le plus grand nombre de balises et qui a réalisé le meilleur temps
- 9.13. Est déclaré vainqueur le cadet, le minime et le benjamin qui a obtenu le plus grand nombre de points, et qui a réalisé le meilleur temps.
- 9.14. La distance optimale est la distance la plus courte permettant de poinçonner les balises, en passant par les chemins et sentiers figurant sur la carte.
- 9.15. Le départ se fera toutes les 1 à 2 minutes, avec un concurrent de chaque catégorie, muni d'une carte, d'un carton de poinçonnage et éventuellement de la ou des photographies.
- 9.16. Le port du casque est obligatoire.
- 9.17. Un porte carte, un stylo et éventuellement un compteur et une boussole sont conseillés.
- 9.18. Toute aide extérieure, même par l'intermédiaire de moyens de communication, est interdite sous peine de disqualification.
- 9.19. L'organisateur a l'obligation de limiter la zone d'orientation par des panneaux `` STOP DEMI TOUR `` et de poster des signaleurs à proximité des balises afin d'éviter tout litige.
- 9.20. L'organisateur doit faire partir (si possible) les concurrents par ordre inverse du classement provisoire du trophée.
- 9.21. Les cartes fournies doivent être claires avec une bonne qualité de définitions, les modifications apportées par rapport à la carte d'origine doivent être précises et dans le respect des légendes cartographiques. L'échelle doit être proche du 1/10 000ième de façon à fournir une bonne lecture. Qu'il s'agisse de carte originale ou d'agrandissement l'échelle doit y figurer.
- 9.22. Pour toutes les catégories, le numéro de la balise doit apparaître sur celle-ci, et une légende doit accompagner la carte fournie.

## 10. ÉPREUVE DE CROSS-COUNTRY

### 10.1. CARACTÉRISTIQUES

10.1.1. Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants

10.1.2. Le circuit fermé sera composé d'une boucle d'une distance de 2 à 5 km, avec un dénivelé adapté au niveau des catégories.

### 10.2. LES DÉPARTS

10.2.1. Ils seront donnés suivant l'ordre suivant :

1er départ : Pré licenciés G et F

2ème départ : Poussins G et F

3ème départ : Pupilles G et F

4ième départ : Benjamins G et F et Minimes F

5ème départ : Minimes Garçons et Cadettes

6ème départ : Cadets

10.3. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

10.4. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course.

### 10.5. ZONE DE DÉPART

10.5.1. Selon la configuration du terrain, le collège des arbitres et le club organisateur fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes regroupant, chacune, un concurrent par sélection, soit en répartissant les concurrents par ligne de 12 coureurs.

10.5.2. La position de chaque concurrent sur les lignes de départ sera attribuée par ordre de préférence fourni par les responsables de la commission CRVTT.

10.5.3. Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.

10.5.4. Les lignes seront matérialisées au sol.

### 10.6. PRECONISATIONS SUR LES PARCOURS

La durée d'effort optimum et la distance selon le terrain sont de :

- 5' à 8' et 2 Km pour les poussins,
- 15' à 20' et 4 km pour les pupilles,
- 20' à 25' et 6 à 8 km pour les benjamins,
- 25' à 35' et 7 à 9 km pour les minimes.
- 35' à 45' et 10 à 15 km pour les cadets.

Pour les poussins et pupilles, l'organisateur doit privilégier le pilotage et les trajectoires.

Des benjamins aux cadets, il doit considérer de façon progressive et alternée l'effort physique et la difficulté technique.

### 10.7. ZONE D'ARRIVÉE

10.7.1. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les concurrents qui les suivront.

**10.7.2. Le pilote attardé sera arrêté dès l'arrivée du premier compétiteur et classé à sa place.**

### 10.8. RÉPARATION ET AIDE EXTÉRIEURE

10.8.1. Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

10.8.2. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

10.8.3. L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.

10.8.4. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

10.8.5. En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à une même équipe ou même club. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

10.8.6. Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.

10.8.7. Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.

## **10.9. ÉQUIPEMENT**

10.9.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (reconnaitances comprises).

## **10.10. MODIFICATION**

10.10.1. Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross-country (timing et parcours).

## 11 - ÉPREUVE DE TRIAL « Open free »

### 11.1 - DÉFINITION

La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial Open - Free.

Celui-ci peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV.

Ce règlement n'est pas utilisable, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.

### 11.2 - CARACTERISTIQUES

Les zones sont tracées sur un terrain plus ou moins accidenté.

Chaque coureur se verra remettre un carton de pointage où seront mentionnés son numéro de dossard et l'emplacement pour marquer les points qu'il a obtenu sur chacune des zones.

L'ordre de passage dans les zones se fera en fonction de l'arrivée des cartons de pointage au commissaire responsable de la zone.

Les commissaires devront être si possible 3 par zones. 1 commissaire principal qui suivra le pilote dans son évolution, 1 commissaire qui notera les points, et une 3<sup>ème</sup> personne qui gèrera l'arrivée des cartons.

La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de mise hors course.

Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles. Aussi entre chaque groupe de pilotes (entre 5 et 10), les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage.

Le temps de reconnaissance sera limité à 5 min par groupe.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

### 11.3 - EQUIPEMENT

11.3.1 - Le VTT Trial Open-free est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27.5 ou 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo (voir articles 9.1, 9.2 et 9.3).

11.3.2 - Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

### 11.4 - ORDRE DE PASSAGE

11.4.1 - L'ordre de passage des concurrents sera tiré au sort. Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un encadrant suivant l'ordre préalablement tiré au sort.

### 11.5 - CARTON DE POINTAGE

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus sur chaque zone

Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone où ils seront remis au responsable de la zone.

En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point.

L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe est donné au responsable de la zone après la reconnaissance par le responsable de l'équipe.

## 11.6 : FORMAT DE COURSE

11.6.1 Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

11.6.2 Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie (Benjamin, Minime, Cadet), avec un seul passage par zone. **Pour les catégories Poussins, Pupilles, 2 zones spécifiques devront être aménagées. Dans ce cas, afin de favoriser l'esprit pédagogique, chacune de ces zones sera parcourue 2 fois par le jeune pilote.**

## 11.7 - ZONES

### 11.7.1 – Présentation

Le VTT Trial Open-Free, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces sections sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts. Dans chaque zone des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 10 points acquis au départ.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

### 11.7.2 – Entrée de zone

11.8.1 - Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

### 11.7.3 – Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

11.7.4 – Temps de référence par zone Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

## 11.8 - DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.
- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).
- La porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.
- La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.
- La porte tentée est validé à partir du moment où le pilote la franchie sans appui.
- Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

### 11.9 - ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Au 5ème appui.
- Passer une porte à l'envers.
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- La roue avant en dehors du portique d'entrée.
- Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle.
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

### 11.10 - BONIFICATIONS

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 5 points de bonification.

Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone.

-Le pilote doit tenter au moins 4 portes pour avoir la bonification

Carton de couleur jaune

Franchissement de la zone sans aucun appui : 5 points de bonification

Franchissement de la zone avec 1 appui : 4 points de bonification

Franchissement de la zone avec 2 appuis : 3 points de bonification

Franchissement de la zone avec 3 appuis : 2 points de bonification

Franchissement de la zone avec 4 appuis : 1 point de bonification

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification

-Définition des appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

-Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

-Il est permis de tourner le pied sur place.

-Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification.

-En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone. Il conservera les points acquis dans les portes.

#### **11.11 - RECONNAISSANCE DES ZONES**

A pied uniquement accompagnée éventuellement d'un encadrant de son club.

. Temps de référence 5 minutes.

#### **11.12 - INCIDENT MÉCANIQUE**

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

#### **11.13 - APPUI**

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

#### **11.14. – RUBALISE**

Le concurrent peut pousser la rubalise, si le concurrent casse ou dépasse la rubalise, il y a échec sur le segment.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n'est pas considéré comme une faute.

#### **11.15 - RÉCLAMATION**

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

#### **11.16 - CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL**

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenue, puis la deuxième bonification, la 3<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup>.

En cas de nouvelle égalité, priorité sera donnée au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

## 12 - ÉPREUVE DE DESCENTE

### 12. 1 - CARACTÉRISTIQUES

12.1.1 - Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

12.1.2 - La distance du tracé sera inférieure à 2 kms pour toutes les catégories.

12.1.3 - L'organisation de la journée devra impérativement permettre un repérage à vélo de la piste avant le départ de l'épreuve. Un passage de reconnaissance à vélo sera obligatoire avant de prendre le départ de l'épreuve. (Un pointage devra être prévu par l'organisateur)

### 12. 2 - ORDRE DE DÉPART

Il s'effectuera par catégorie :

1 <sup>er</sup> départ	Prélicenciés
2 <sup>ème</sup> départ	Poussins filles
3 <sup>ème</sup> départ	Poussins Garçons
4 <sup>ème</sup> départ	Pupilles filles
5 <sup>ème</sup> départ	Pupilles Garçons
6 <sup>ème</sup> départ	Benjamins
7 <sup>ème</sup> départ	Benjamins Garçons
8 <sup>ème</sup> départ	Minimes Filles
9 <sup>ème</sup> départ	Minimes Garçons
10 <sup>ème</sup> départ	Cadettes
11 <sup>ème</sup> départ	Cadets

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.

Pour la 1<sup>ère</sup> manche, les concurrents partiront dans l'ordre inverse de celui communiqué par les chefs d'équipes suivant les directives données lors des premières réunions d'équipes tout en se référant à l'ordre des Comités réalisé lors du tirage au sort effectué le 1<sup>er</sup> jour.

Pour la 2<sup>ème</sup> manche, (si l'épreuve se joue sur 2 manches) ce sera dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche (le premier de la 1<sup>ère</sup> manche partira en dernier).

### 12. 3 - ÉQUIPEMENT

12.3.1 - L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente),
- protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- manches longues,
- gants longs,
- coudières et genouillères,
- protège-tibias ou jambières complètes.

Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

### 12. 4 - VÉRIFICATIONS

Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ des télécabines, des télésièges ou des navettes et au sommet avant le départ.

### 12. 5 - RECONNAISSANCES OFFICIELLES

Elles auront lieu suivant un ordre établi, club par club.

Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT. Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner chaque groupe de catégorie.

#### **12. 6 - COURSE**

L'épreuve de descente s'effectue sur une ou deux manches, suivant les catégories.

Les temps sont pris au centième de seconde.

Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches.

Les éventuels ex aequo seront départagés selon le temps réalisé lors de la première manche. En cas d'égalité sur cette manche, le départage sera effectué selon le temps réalisé lors de la seconde manche. En cas de nouvelle égalité, priorité sera donnée au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

Une zone aménagée permettra aux concurrents de s'échauffer avant le départ.

Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

#### **12. 7 - MODIFICATION**

A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

## 13 - ÉPREUVE DE XCE: Cross Country Eliminator

### 13.1 - CARACTÉRISTIQUES

Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 300 et 500m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.

Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

### 13.2 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Voir article 13.6

### 13.3 - EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Le port de protections, coudières, genouillères, protège tibia sont vivement recommandés.

### 13.4 - VÉRIFICATIONS

Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ.

### 13.5 - RECONNAISSANCES OFFICIELLES

Elles auront lieu suivant un ordre établi.

### 13.6 - QUALIFICATIONS

Départ toutes 30 secondes ou minutes (en fonction du nombre de participants), parcours de deux minutes maximum.

Les horaires de passage seront affichés.

#### RESUME :

Les 16 meilleurs hommes et les 8 meilleures dames sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans les poules finales de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant. Les autres concurrents ou concurrentes sont classés en fonction du temps réalisé lors des qualifications.

Les autres coureurs sont classés de la 32<sup>ème</sup> à la n<sup>ième</sup> place selon le temps mis lors des qualifications. Ils ne participent pas aux poules finales.

Il reste ensuite pour les filles : 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves (finale petite finale), soit 4 courses,

Il reste ensuite pour les garçons : 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 8 courses.

#### ÉPREUVE PRINCIPALE :

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 2 (Format des compétitions XCE)

#### Ordre des manches

- les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés.
- finales : petite finale femmes puis petite finale hommes
- grande finale femmes puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

### **13.7 – CONTROLES DE PASSAGE :**

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

### **13.8 – MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES :**

13.8.1 - Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

13.8.2- La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

13.8.3 - Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

### **13.9 – ZONE DE DEPART :**

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.

13.9.1 - Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.

13.9.2 - Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

Le départ est donné par l'arbitre juge départ au départ selon la procédure suivante :

Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

### **13.10 – MISE EN GRILLE :**

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ.

Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.

## PROGRAMME XCE

1/4 finals	
	poule 1
1	
8	
9	
16	

	poule 2
4	
5	
12	
13	

	poule 3
2	
7	
10	
15	

	poule 4
3	
6	
11	
14	

1/2 finals	
	demi 1
1er poule 1	
2ème poule 1	
1er poule 2	
2ème poule 2	

	demi 2
1er poule 3	
2ème poule 3	
1er poule 4	
2ème poule 4	

Finale	
1er demi 1	
2ème demi 1	
1er demi 2	
2ème demi 2	

petite Finale	
3ème demi 1	
4ème demi 1	
3ème demi 2	
4ème demi 2	

## 14 - COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

### 14.1. CLASSEMENT PAR EPREUVE

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve, par catégorie ou par équipe :  
( sauf Orientation : Coef. 4 et Relais par équipe Coef. 6 )

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

### 14.2. CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE DU JOUR

14.2.1. Un classement général de l'épreuve du jour sera établi, il prendra en compte les points acquis, dans chaque discipline.

14.2.2. Sera déclaré vainqueur dans la catégorie concernée, le concurrent ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve désignée par tirage au sort en début de journée et annoncée à l'ensemble des participants.

### 14.3. CAS PARTICULIERS :

14.3.1. Un abandon dans l'une des épreuves sera égal à 1.

### 14.4. TITRES ET RÉCOMPENSES

14.4.1. Le classement se fera séparément pour les catégories filles et les catégories garçon. Pour le classement général du Trophée Régional des Jeunes Vététiste, une manche « joker » sera déduite des résultats de toutes les manches des TRVJ (absence ou plus mauvais résultat).

14.4.2. Les résultats devront être envoyés au Comité Régional Cyclisme d'Auvergne sur feuille ainsi qu'au Président de la CRVTTAUVERGNE par email dans la semaine suivant la compétition.

14.4.3. Onze titres de vainqueur seront décernée à l'issu du Trophée Régionale des Jeunes Vététistes sous réserve d'une participation décente sur l'ensemble des manches du trophée dans la catégorie de référence :

Pré licenciés

Poussins G et Poussins F

Minimes G et Minimes F

Pupilles G et Pupilles F

Benjamins G et Benjamins F

Cadets et Cadettes

#### **14.5. CEREMONIES PROTOCOLAIRES**

14.5.1. La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

14.5.2. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

#### **14.6. LES COMMISSAIRES**

14.6.1. Deux commissaires seront nommés par la commission d'arbitrage. L'organisateur devra leur fournir les repas.

14.6.2. L'organisateur s'engage à fournir aux commissaires nommés sur son épreuve un plan détaillé des circuits sur carte IGN 1/25000, représentant : le départ, l'arrivée, sens de la course, position des signaleurs, traversées de routes ou portions de routes empruntées par la course.

14.6.3. Le ou les arrêtés préfectoraux ou municipaux devront être à disposition du commissaire sur le lieu de la course.

#### **14.7. PÉNALITÉS**

14.7.1. Changement de vélo (art 9.10) : mise hors course

14.7.2. Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve : mise hors course (art 12.5.5)

14.7.3. Absence sur un contrôle de passage : mise hors course (art 12.2.3)

14.7.4. Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course (art 11.5.2 et 12.2.2)

14.7.5. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : (art 14.6) pénalités 50 points

14.7.6. Non-respect du parcours (art 14.6) : mise hors course

14.7.7. Non port des équipements individuels de sécurité : refus de départ (art 10.2 ), (art 11.6.1), (art 12.6.1), ( art 13.3), (art 14.3), (art 14.5)

14.7.8. Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance (art 14.5), (art 14.6) : mise hors course

14.7.9. Essai durant la course : (art 14.6) mise hors course

14.7.10. Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve : pénalité de 100 points par infraction constatée.

14.7.11. Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

#### **14.8. RÉCLAMATIONS**

14.8.1. Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné par l'encadrant de son club.

14.8.2. Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par l'encadrant du club concerné dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.

14.8.3. Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son encadrant mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

14.8.4. Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.